

Une démarche novatrice pour définir les objectifs d'un site

Le document d'objectifs :

C'est le document de référence, d'orientation et d'aide à la décision pour permettre de préserver ou restaurer les espèces et les habitats naturels qui ont justifié la désignation du site au titre de Natura 2000.



Evaluer les incidences des projets et programmes sur les sites Natura 2000.

Les projets susceptibles d'affecter de façon notable les habitats et les espèces présents dans un site doivent faire l'objet d'une étude spécifique.

Le contenu du DOCOB :

- inventaire et cartographie des espèces et des milieux présents ;
- évaluation de leur état de conservation sur le site ;
- description des activités humaines, et de leurs interactions avec le milieu naturel ;
- objectifs de conservation du site ;
- propositions de mesures de gestion, déclinées en cahiers des charges applicables aux contrats Natura 2000 ;
- charte Natura 2000 du site ;
- modalités de suivi des habitats et des espèces, et de mise en œuvre de la gestion.

Une fois établi et validé par le Comité de Pilotage (COPIL), ce document est approuvé par le préfet.



Où puis-je trouver les cahiers d'habitats Natura 2000 ?

Sur le site internet www.natura2000.fr, vous trouverez un ensemble de fiches qui synthétisent ces données scientifiques et techniques.

À l'échelle de chaque site, elles constituent une base solide, crédible et efficace de dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Un outil collectif, des objectifs exigeants, une obligation de résultats



www.natura2000.fr